



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session Troisième Commission

Point 41 de l'ordre du jour

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Costa Rica et Estonie : projet de résolution

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2006/237 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 2006, relative à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également des demandes concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la lettre en date du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, et dans la lettre en date du 30 mai 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies²,

1. *Décide* de porter de soixante-dix à soixante-douze le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à la reprise de sa session d'organisation de 2007.

¹ E/2006/3.

² E/2006/82.

